

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Le monument de la fol. — IV La *Schola Cantorum*. — V Noces de diamant sacerdotales — VI Portionneules des défunts.

AU PRONE

Le dimanche 29 octobre

On annonce :

La Toussaint;

Les vêpres des morts ;

Le mois des morts (1);

Le premier vendredi du mois.

Indulgence plénière toties quoties, pour tous les fidèles, dans toutes les églises et chapelles, le 2 nov. (à partir de midi le 1).

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 29 octobre

Messe du XX dim. après la Pentecôte, **semi-double**; 2e or. **A cunctis**, 3e au choix du célébrant; préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dim. et Suffr.

Le mercredi, 1 novembre

Fête de la TOUSSAINT, **double de 1e cl. avec oct.**; préface commune. — Aux II vêpres, aucune mém.

Aux vêpres des morts, on reste assis (après les psaumes) pour le verset et le répons; après la répétition de l'antienne du **Magnificat**, on s'agenouille jusqu'après l'oraison.

Le jeudi 2 novembre

Messe de **Requiem** solennelle, **double**, propre au 2 novembre; une seule oraison, préface commune. Après la messe (instruction et) absoute (sans le v. **Anima ejus**, ni le **De profundis**, au retour).

(1) En faisant tous les jours du mois de novembre, même privément, quelque exercice de piété en faveur des âmes du purgatoire, on peut gagner : 1o 7 ans et 7 quarantaines d'indulgence chaque jour ; 2o une indulgence plénière, en se confessant, communiant et priant à l'intention du pape, pendant une visite d'église ou de chapelle publique, (non semi-publique), dans le cours du mois de novembre ou l'un des huit premiers jours de décembre.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 5 novembre

Diocèse de Montréal. — Du 3 novembre, saint Hubert; du 4, saint Charles (Montréal et Lachenaie).

Diocèse d'Ottawa. — Du 3 novembre, saint Malachie (Mayo); du 4, saint Charles, (Ottawa).

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 4 novembre, saint Charles (Mandeville).

Diocèse de Sherbrooke. — Du 3 novembre, saint Malachie (Melbourne); du 4, saint Charles (Gentilly).

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 4 novembre, saint Charles (Garthby).

Diocèse de Valleyfield. — Du 3 novembre, saint Malachie (Orms-town).

Diocèse de Pembroke. — Du 4 novembre, saint Charles-(Leslie).

Diocèse de Joliette. — Du 30 octobre, saint Alphonse; du 4 novembre, saint CHARLES (Cathédrale). J. S.

PRIÈRES DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	31 octobre.	— Notre-Dame-del-Carmine.
Jeudi,	2 novembre.	— Collège-de-Saint-Laurent.
Samedi,	4	— Saint-Jean-Baptiste.
		— Saint-Louis-de-France.

LE MONUMENT DE LA FOI

LES dates du 16 et du 17 octobre 1916 seront désormais fameuses pour nous. Québec, la vénérable et glorieuse cité de Champlain, a célébré, par des fêtes magnifiques, ces deux jours de la semaine dernière, le troisième centenaire de l'établissement de la foi en notre pays, c'est-à-dire l'arrivée au Canada, en juin 1615, des premiers missionnaires, les récollets Jamet, Dolbeau, Le Caron et Duplessis.

Nous ne voulons pas, huit jours après l'événement, en raconter les détails à nos lecteurs, qui les auront lus dans les journaux de Québec. Mais il nous convient, en écrivant ces lignes au moment où s'achèvent les célébrations québécoises,

de nous associer
chantant là-bas. I
ve actuellement
neau, de l'arche
réal aux fêtes d
part, dans les d
grâces qu'a céléb
dinal Bégin, dan
Mgr Gauthier (C
de Mgr Sinnott (C
de Mgr Bruneau
et de Nos Seigne
entendu, des préli
beaucoup de prêt
les nefs, l'élite de
et en général des
M. l'abbé Bross
la parole abondant
téressé nos concito
donner, à la basilic
mandé quelles actio
et comment il peut
éloquence, et un tr
nous ayons d'expri
d'apprécier notre fo
en mieux la valeur
Le programme d
au nombre des ora
M. le gouverneur sir
Mgr Pelletier, recteu
sir A.-B. Routhier,
âge, l'abbé Camille

ALES

t Hubert; du 4.
 lachie (Mayo) ;
 e, saint Charles
 Malachie (Mel-
 e, saint Charles
 Malachie (Orms-
 Charles-(Leslie).
 onse; du 4 no-
 J. S.

RES

nine.
 ument.
 :
 nce.

II

eront désormais
 ble et glorieuse
 s fêtes magnifi-
 troisième cente-
 ays, c'est-à-dire
 s missionnaires,
 plessis.
 énement, en ra-
 nt lus dans les
 en écrivant ces
 ns québécoises.

de nous associer au solennel et si expressif *Te Deum* qui se chante là-bas. En l'absence de Mgr l'archevêque, qui se trouve actuellement sur la côte de Gaspé, M. le chanoine Cousineau, de l'archevêché, a été chargé d'aller représenter Montréal aux fêtes du troisième centenaire. Nous lisons, d'autre part, dans les dépêches de ce soir qu'à la messe d'action de grâces qu'a célébrée lundi (16 octobre) Son Eminence le cardinal Bégin, dans sa basilique, on remarquait la présence de Mgr Gauthier (Ottawa), de Mgr Béliveau (Saint-Boniface), de Mgr Sinnott (Winnipeg), de Mgr Cloutier (Trois-Rivières) de Mgr Bruneau (Nicolet), de Mgr Chalifoux (Sherbrooke), et de Nos Seigneurs Dugas, Ross et Bolduc, sans parler, bien entendu, des prélats et des chanoines de Québec, comme aussi beaucoup de prêtres, et, autour du gouverneur Leblanc, dans les neufs, l'élite de la magistrature, du barreau, des professions et en général des citoyens de Québec.

M. l'abbé Brosseau, du Mont-Saint-Louis de Montréal, dont la parole abondante et si nourrie de doctrine a tant de fois intéressé nos concitoyens de la grande ville, avait été invité à donner, à la basilique, le sermon de circonstance. Il s'est demandé quelles actions de grâces le peuple canadien doit à Dieu et comment il peut les lui rendre, affirmant, avec une haute éloquence, et un très vif succès, que le meilleur moyen que nous ayons d'exprimer notre gratitude au Tout-Puissant c'est d'apprécier notre foi catholique et d'en comprendre de mieux en mieux la valeur et la supériorité.

Le programme des fêtes, pour les deux jours, comprenait au nombre des orateurs Son Eminence le cardinal Bégin, M. le gouverneur sir Evariste Leblanc, Sa Grandeur Mgr Roy, Mgr Pelletier, recteur de l'Université Laval, sir Lomer Gouin, sir A.-B. Routhier, M. le maire Laviguer, l'honorable De la Roche, l'abbé Camille Roy, M. J.-B. Morissette, M. C.-J. Ma-

gnan, l'abbé Camirand, de Nicolet, M. Oscar Hamel, M. l'avocat Pouliot, M. l'échevin Dussault et M. Pierre Audet.

* * *

Le monument de la foi, érigé sur la Place d'Armes, à l'endroit où s'élevait jadis la première église construite au Canada, a été officiellement dévoilé, par Son Eminence le cardinal Bégin et M. le lieutenant-gouverneur Leblanc, dans l'après-midi du premier jour des fêtes.

Nous reproduisons de l'un de nos grands quotidiens quelques détails qui font comprendre la nature et la beauté de ce monument, qui est l'oeuvre, croyons-nous, du sculpteur Laliberté.

Le monument est en granit et en bronze. Il mesure 35 pieds de haut et forme une belle fontaine de place publique en style gothique. Les quatre faces du monument sont semblables pour la partie en granit. Les quatre piliers ou contreforts sont ornés chacun de deux gargouilles déversant l'eau dans un bassin ayant près de trente pieds de diamètre. Les quatre côtés du monument sont flanqués de pilastres qui, à la hauteur de l'arc-boutant des contreforts, se dégagent légèrement pour se terminer enfin par une pyramide surmontée d'un fleuron. De l'intérieur du monument, par l'ouverture cintrée, la même sur les quatre faces, et qu'une colonnette élégante divise en deux, l'eau jaillit d'un rocher de forme conique, glisse d'abord sur les parois de ce rocher, retombe ensuite en cascade en cascade, dans les petits bassins, superposés les uns aux autres, jusqu'au bassin principal.

Sur la première face du monument, une plaque métallique porte l'inscription suivante :

1615—1915

A NOS PREMIERS MISSIONNAIRES LES RECOLLETS

DENYS JAMET

JOSEPH LE CARON

JEAN DOLBEAU

PACIFIQUE DUPLESSIS

LES CANADIENS RECONNAISSANTS

Les trois autres
ressants. Le pre
avec Champlain,
son le premier cu
grandiose qui se
la première messe
des Prairies. Le P
trouvaient Champ
des sauvages éme
père Joseph Le Ca
ges l'ère de civilis
Le monument es
la foi. D'une main
croix, pour le chré
palme est le symb
aux peuples comm
Ajoutons enfin q
légère. Le monume
apostoliques des ré
nos premiers missi
que s'élevait au XV
édifices occupaien
Le monument comm
doit féliciter les pr
la mémoire de nos
vaillants apôtres on
début du siècle pré

LA



A Semaine r

an (9 sept

Schola Co

était de pourvoir, se

prio—22 novembre

chapelle, des organ

de l'art sacré". Mg

renait d'écrire aux

un besoin. Elle ap

pontificales. J'en at

Les trois autres côtés du monument sont ornés de bas-reliefs intéressants. Le premier représente l'arrivée à Québec, le 2 juin 1615, avec Champlain, du Père Jean Dolbeau, que l'on a appelé avec raison le premier curé de Québec. Le deuxième relief rappelle la scène grandiose qui se déroula, le 24 juin 1615, dans l'île de Montréal : la première messe dite par les récollets sur les bords de la rivière des Prairies. Le père Jamet officiait, assisté du père Le Caron ; s'y trouvaient Champlain, de Pont-Gravé, quelques autres Français et des sauvages émerveillés. Le troisième bas-relief nous montre le père Joseph Le Caron au pays des Hurons, ouvrant parmi ces sauvages l'ère de civilisation et fondant la mission huronne.

Le monument est surmonté d'une statue symbolique représentant la foi. D'une main elle présente la croix, de l'autre une palme. La croix, pour le chrétien, est le signe du combat et de la victoire. La palme est le symbole de la récompense octroyée par le juste juge aux peuples comme aux individus fidèles à leur foi.

Ajoutons enfin que le site de ce monument n'a pas été choisi à la légère. Le monument est destiné à redire à jamais et les travaux apostoliques des récollets au Canada et notre reconnaissance envers nos premiers missionnaires. Or, c'est justement sur la Place d'Armes que s'élevait au XVIII^{ème} le couvent et l'église des récollets. Ces édifices occupaient à peu près la moitié de la Place d'Armes actuelle. Le monument commémoratif est donc parfaitement à sa place et on doit féliciter les promoteurs des fêtes d'avoir ainsi voulu glorifier la mémoire de nos premiers missionnaires à l'endroit même où les vaillants apôtres ont vécu leur vie d'apostolat et de prière jusqu'au début du siècle précédent.

LA "SCHOLA CANTORUM"

 A *Semaine religieuse* annonçait, il y a un peu plus d'un an (9 septembre 1915), l'ouverture à Montréal d'une *Schola Cantorum*, dont le but, disions-nous alors, était de pourvoir, selon le désir du regretté Pie X (*Motu proprio*—22 novembre 1903), à la formation "des maîtres de chapelle, des organistes et des chantres, suivant les principes de l'art sacré". Mgr l'archevêque, mis au courant du projet, venait d'écrire aux promoteurs de l'oeuvre: "Elle répond à un besoin. Elle apprendra à mieux observer les directions pontificales. J'en attends d'excellents résultats."

Hamel, M. l'avo-
rre Audet.

d'Armes, à l'en-
onstruite au Ca-
Eminence le car-
r Leblanc, dans

s quotidiens quel-
et la beauté de ce
lu sculpteur Lali-

mesure 35 pieds de
que en style gothi-
bles pour la partie
at ornés chacun de
sin ayant près de
onument sont flan-
ent des contreforts,
par une pyramide
ument, par l'ouver-
une colonnette élé-
de forme conique
nbe ensuite de cas-
rposés les uns au

ie métallique porte

RECOLLETS

ANTS

Nous ajoutions, nous appuyant sur les renseignements précis qu'on avait bien voulu nous donner, ces considérations que nous demandons la permission de répéter, cette année, à l'occasion de la reprise des cours de la *Schola*, qui a eu lieu, cette semaine passée (10 octobre) à l'Université Laval :

“ La *Schola Cantorum* de Montréal conçue comme école supérieure de musique sacrée s'adresse aux personnes déjà faites à la technique musicale, et elle leur donne l'occasion de se perfectionner dans le chant grégorien, la polyphonie classique, dans l'harmonie et la composition, dans le jeu de l'orgue ou la direction des chœurs. Avec cela, l'école s'adresse aussi aux commençants, qu'ils soient enfants ou adultes, et offre de les conduire des rudiments à l'art. Donc premier résultat, l'instruction “ suivant les vrais principes de l'art sacré ”. Mais, en plus (ce qui touchera davantage les âmes sacerdotales et les éducateurs religieux), cette instruction que dispense l'école facilitera “ la participation active des fidèles aux saints mystères et à la prière publique et solennelle de l'Eglise ”. Or, cela, Pie X l'appelle “ la source première et indispensable du véritable esprit chrétien ”. C'est donc une ressource puissante, que l'on trouve dans cette institution, pour la régénération des paroisses, pour l'aboutissement du zèle apostolique. Nous invitons, par conséquent, messieurs les curés, les prêtres, les religieux et toutes les communautés, à garantir de leur bienveillance et de leur concours cette oeuvre de la *Schola Cantorum*.”

Les résultats de la première année d'enseignement n'ont peut-être pas été à la hauteur des espérances qu'entretenaient les zélés de l'oeuvre. On s'en déclare tout de même satisfait. “ Sur les quatre-vingt-quatre élèves-fondateurs, qui s'étaient inscrits pour une période de quinze mois, une quarantaine, au plus, sont restés fidèles à leurs engagements. Néanmoins — continue le rapport qui vient d'être soumis

Monseigneur
satisfaisants
jeunes filles
Le rapport p
ont entrepris
Dorval, au S
Hyacinthe, à
de Saint-Josep
aux enfants d
semble, dû à la
effets, à Saint
Sainte-Hélène,

Tout cela, s
qu'on pourrait
une oeuvre si u
et de l'éclat de
risé par Mgr l
de nos confrère
de Montréal re
mérite si justen

Voici le progr
rait avec avanta
ses et aux amate

Les cours du sc
lieu, cette année,
l'Académie Saint
prendra une série
mi-octobre à la fi
piastre pour la sa
Pour les messie
soirs, de 8 heures
— Pour les dames

Monseigneur — nous avons obtenu des résultats artistiques satisfaisants avec le groupe d'ecclésiastiques, d'hommes, de jeunes filles et d'enfants qui ont suivi assidûment nos leçons."

Le rapport parle ensuite du travail que les maîtres de l'école ont entrepris à l'extérieur de Montréal, à Saint-Laurent, à Dorval, au Saint-Sacrement, voire même à Nicolet, à Saint-Hyacinthe, à Saint-Grégoire. Il loue l'initiative de M. le curé de Saint-Joseph (Montréal) qui a fait donner des leçons suivies aux enfants de sa maîtrise. Il insiste sur le mouvement d'ensemble, dû à la *Schola*, qui s'affirme, en promettant d'heureux effets, à Saint-Charles, à l'Immaculée-Conception, au Gesù, à Sainte-Hélène, etc.

Tout cela, sans doute, est encourageant. Mais il semble qu'on pourrait faire plus à Montréal même et en dehors pour une oeuvre si utile au double point de la formation artistique et de l'éclat de nos cérémonies religieuses. Nous sommes autorisé par Mgr l'archevêque à insister respectueusement auprès de nos confrères pour que l'oeuvre de notre *Schola Cantorum* de Montréal reçoive de tous l'accueil et la sympathie qu'elle mérite si justement.

Voici le programme des cours pour cette année. On pourrait avec avantage le faire connaître aux chœurs, aux maîtrises et aux amateurs qui s'y doivent naturellement intéresser.

Les cours du soir de la Schola Cantorum de Montréal auront lieu, cette année, à l'Université Laval et chez les religieuses de l'Académie Saint-Louis-de-Gonzague. — L'année scolaire comprendra une série de trente leçons sur le chant grégorien, de la mi-octobre à la fin d'avril. L'inscription à ces cours est d'une piastre pour la saison.

Pour les messieurs, à l'Université Laval, tous les mardis soirs, de 8 heures à 9 heures. Première réunion, le 10 octobre.

— Pour les dames et les jeunes filles, à l'Académie Saint-Louis

de Gonzague, 241, rue Sherbrooke (est), tous les lundis soirs, de 7 heures à 8.15 heures.

Une chorale sera formée parmi les élèves qui fréquenteront ces cours, dans le but de donner des auditions de chant grégorien et d'œuvres religieuses polyphoniques aux conférences et aux fêtes de la Schola Cantorum.

On peut s'inscrire en s'adressant au bureau du directeur, 312, rue Sainte-Catherine (est).

Comme l'an dernier, les professeurs de la Schola Cantorum feront une série de conférences mensuelles, de novembre à mai. Sur la demande de plusieurs communautés, ces conférences seront répétées le jour, afin de permettre aux religieuses et aux élèves des couvents d'y assister.

NOCES DE DIAMANT SACERDOTALES

Na célébré, le jeudi, 19 octobre, au séminaire de Saint-Hyacinthe, dans une intimité de bon goût qui ajoutait au charme de la réunion, les noces de diamant sacerdotales d'un vénérable prêtre à qui nous tenons à rendre ici un respectueux hommage : M. l'abbé Jean-Baptiste Chartier, ancien missionnaire et ancien curé, ancien professeur et ancien procureur du séminaire, vieillard de 85 ans tout à l'heure, qui s'obstine à vivre tout doucement, en s'intéressant toujours aux hommes et aux choses de la vie du pays, qu'il juge d'ailleurs avec une bonhomie souriante, édifiant ses confrères du séminaire et du dehors, et se préparant, sous le toit qui le vit élève il y a soixante-quinze ans, à mourir en paix et en beauté aux regards de Dieu et des hommes. C'est donc un vétéran du sanctuaire ! Car, ce n'est pas tous les jours qu'on salue soixante ans de prêtrise ! A part le Père Dandurand, de Saint-Boniface, qui touche presque à ses cent ans, et le Père Lajoie, supérieur-général des Viateurs, qui passe de deux ans ses qua-

tre-vingt-dix
qui aient par

P
E

A ce titre s
dit familièren
bas. Et puis,
demi-siècle de
Enfin, . . . j'a
diocèse de Mo
encore comme
pas diocèse alo
XVI qu'en 18
par son âge et
Chartier est ph
de classe autou
M. le grand-vie
Boucherville, u
Père Chartier,
pour plus d'un
Ordonné prêt
gloire Blanchet,
Saint-Hyacinthe
née suivante (18
l'opportunité d'y
il est curé de Co
ton, Coaticook,
Island Pond. De
continue de fond
Puis il passe à St
(1878-1880). Dev
cinthe, il s'en va a
maison, revient à

tre-vingt-dix, je n'en connais pas, dans le clergé canadien, qui aient pareille vigueur.

Pèlerin du passé, le vieillard de cent ans
Est un hôte oublié sur la barque du temps !

A ce titre seul de vétéran, le *Père Jean-Baptiste*, comme on dit familièrement à Saint-Hyacinthe, a droit qu'on le salue très bas. Et puis, c'est un méritant, qui a à son crédit un long demi-siècle de rudes labeurs pour son pays et pour sa foi. Enfin, . . . j'allais écrire qu'il est né (14 mai 1832) dans le diocèse de Montréal puisque Saint-Hyacinthe n'existait pas encore comme diocèse en 1832; mais Montréal non plus n'était pas diocèse alors, puisque Montréal n'a été érigé par Grégoire XVI qu'en 1836. Ce que je peux dire, en tout cas, c'est que par son âge et par ses contemporains, M. l'abbé Jean-Baptiste Chartier est plus nôtre que bien des jeunes. Il était le confrère de classe autour de 1845 de feu M. le chanoine Ouellette, de feu M. le grand-vicaire McCauley, et de feu M. le curé Primeau, de Boucherville, un fervent comme lui de Mgr Bourget. Bref, le Père Chartier, en son beau jubilé, a droit à nos hommages pour plus d'un motif.

Ordonné prêtre en 1856 (le 12 octobre), par feu Mgr Magloire Blanchet, l'abbé Chartier fut d'abord professeur à Saint-Hyacinthe, puis directeur des élèves (1856-1860). L'année suivante (1860-1861), on le trouve à Sherbrooke, étudiant l'opportunité d'y ouvrir un collège classique. De 1863 à 1868, il est curé de Compton, d'où il fonde les "missions" de Clifton, Coaticook, Aukland, Hereford, Earford, Stanhope et Island Pond. De 1868 à 1877 il est curé de Coaticook, où il continue de fonder et de faire progresser des "missions". Puis il passe à Stanbridge (1877-1878) et à Sainte-Madeleine (1878-1880). Devenu procureur du séminaire de Saint-Hyacinthe, il s'en va au Manitoba pour surveiller les intérêts de sa maison, revient à Saint-Hyacinthe, et est encore professeur

quelques années. Cela comprend une période de près de vingt ans (1880-1897). Enfin, il prend sa retraite au séminaire.

Professeur, il se distingue par sa connaissance approfondie des classiques — surtout des grecs — et encore plus des Pères de l'Eglise. Curé à Compton ou à Coaticook, il fait de la colonisation — son territoire d'alors couvre aujourd'hui quatorze paroisses ! —, écrit même une plaquette sur le sujet en collaboration avec feu J.-A. Chicoyne (1), établit des industries importantes, s'occupe d'industrie laitière... En même temps, il se fait remarquer comme prédicateur et controversiste, convertit beaucoup de protestants en prêchant le *credo* d'après Raineri. Ce qu'il a fait plus tard au Manitoba, il faudrait le demander au chanoine Beaudry, de Saint-Antoine, son collègue d'alors à Lasalle, ou à son successeur, l'abbé Gendron. N'insistons pas, le vénérable jubilaire ne nous le pardonnerait point. Ce que nous venons de dire suffit au reste pour démontrer que sa carrière sacerdotale a été, près de cinquante ans, des plus utiles à son pays et à sa religion. Elle reste, au soir de sa vie, édifiante et consolante à bien des titres pour tous ceux qui l'entourent.

Et ils sont nombreux, ceux qui l'entourent et qui l'aiment, le *Père Jean-Baptiste*! Ne parlons pas, si vous voulez, des fils et des amis de Saint-Hyacinthe, toute une légion, dont il est le doyen, et qui le vénèrent tous comme le survivant d'un âge de gloire. Bornons-nous à sa famille naturelle, les Chartier, les Vincent, les Ledoux, etc. Combien sont-ils qui pourraient témoigner de leur respect et de leur affection pour le jubilaire d'hier? Je n'en sais rien. Tenez, voici un petit problème qui vous en donnera une idée. Le père du vénéré M. Chartier compta à son foyer dix-sept enfants, dont quatre sont morts en bas âge. Trois des treize qui ont vécu se sont faits prê-

(1) *La colonisation des Cantons de l'Est.*

tres: le j
Patrie, de
lui au sé
(1er) du
Saint-Bon
sœurs ont
père, à son
actuellemen
ont fait de
tes ces mul
le pardonne
a renoncé
neveux et a

J'ai nom
a plusieurs
arrière-nièce
vents. Nom
secrétaire de
Chartier, ac
l'abbé Emile
M. l'abbé Fé
et, parmi ses
et Victor Vi
révérands frè
sont aussi ses

On imagine
aux fêtes, l'au
tion et la joie
même monter
la messe princ
minaire, cepen
Vincent, Phili
latéraux. M. 1

tres : le jubilaire lui-même, l'abbé Victor, ancien curé de La Patrie, de Sainte-Madeleine et de Saint-Hugues, retiré comme lui au séminaire, et le Père Rémi, des jésuites, ancien curé (1er) du Sault-Sainte-Marie et ancien recteur du collège de Saint-Boniface, mort en 1906. Les dix autres frères et socurs ont convolé en justes noces. L'ainé, Joseph, a été le père, à son tour, de dix-sept enfants. L'un de ces dix-sept est actuellement père de seize enfants. . . . Et beaucoup des autres ont fait de même. Je renonce à chercher la moyenne de toutes ces multiplications, que mes amis des Cantons de l'Est me le pardonnent ! En fait, le héros des récentes noces de diamant a renoncé depuis longtemps, m'assure-t-on, à dénombrer ses neveux et arrière-neveux ; ils sont trop.

J'ai nommé ses frères prêtres. De même, M. l'abbé Chartier a plusieurs de ses neveux et arrière-neveux, de ses nièces ou arrière-nièces, dans le sanctuaire ou, à son ombre, dans les couvents. Nommons, parmi ses neveux, M. l'abbé Emile Chartier, secrétaire de l'Université Laval à Montréal, M. l'abbé Edmond Chartier, actuellement aumônier du 163e aux Bermudes, M. l'abbé Emile Vincent, professeur d'éloquence à Sherbrooke, M. l'abbé Félix Chartier, qui sera ordonné en juin prochain, et, parmi ses arrière-neveux, MM. les abbés Philibert Ledoux et Victor Vincent, tous deux professeurs à Sherbrooke. Les révérends frères Antonio et Lucius, des frères-du Sacré-Coeur, sont aussi ses neveux. Arrêtons-là, car il faut savoir se borner.

On imagine aisément, tout ce monde à peu près assistant aux fêtes, l'autre jour, ce qu'il a été ce jubilé pour l'édification et la joie de tous. Le Père *Jean-Baptiste* ne peut plus lui-même monter à l'autel. Mais son frère, l'abbé Victor, célébra la messe principale d'action de grâces, dans la chapelle du séminaire, cependant, que MM. les abbés Emile Chartier, Emile Vincent, Philibert Ledoux et Victor célébraient aux autels latéraux. M. le chanoine Decelles, supérieur, Mgr Choquette

et tous les prêtres du séminaire, Mgr Guertin, vicaire-général, les chanoines Jeannotte, Beaudry et Michon, et plusieurs autres prêtres, faisaient, au choeur, au vénéré jubilaire, comme une couronne d'honneur.

Vraiment ce fut une belle fête, toute intime, toute simple, mais si cordiale et si pieuse, si chrétienne, si sacerdotale, et, en même temps si canadienne !

Que Dieu garde longtemps encore à ceux qui l'aiment et le vénèrent ce bon et digne prêtre ! C'était le voeu de tous au matin de ces noces de diamant sacerdotales. C'est aussi le nôtre. *Ad multos annos !*

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

PORTIONCULES DES DEFUNTS

La proximité de la Commémoration des fidèles défunts appelée vulgairement le jour des morts est une occasion favorable pour rappeler les diverses indulgences plénières qu'on peut gagner en ce jour et étudier d'une manière plus spéciale la principale accordée depuis peu d'années et qu'on appelle la portioncule des morts.

Toutes ces indulgences sont accordées pour le 2 novembre, à cause de l'office qu'on fait en ce jour pour le soulagement des âmes des défunts. Mais il faut remarquer que lorsque le 2 novembre est un dimanche, l'office des morts est remis au 3 (et dans les paroisses qui font ce jour-là l'office de leur titulaire, comme saint Hubert, saint Malachie, etc., au 4 novembre). Toutefois les indulgences restent quand même attachées au 2 novembre et ne peuvent se gagner qu'à cette date. Il ne faut pas tenir compte des divers calendriers qui indiquent, dans ce cas, la translation des indulgences au 3 ou au 4 novembre.

On compte près d'une douzaine de confréries ou associa-

tions de
novembre

Confré

Confré

Garde d

Confré

Associat

Congrég

Confréri

Associati

Oeuvre e

Médaille

Oeuvre d

Toutes ce

la *visite* et l

Mais il es

parce qu'ell

(*toties quoti*

d'Assise et c

CONCESSION

(de forme ov

tant de grâce

bénédictins d

per, à l'ocasi

saint Benoît,

distinguer de

daille du cente

accorda à ceux

eut été bénite

cial, distinct d

gences (d'abor

tions de piété qui possèdent une indulgence plénières pour le 2 novembre. Les plus répandues parmi nous sont les suivantes :

- Confrérie du Précieux Sang,
- Confrérie du Sacré Coeur de Jésus,
- Garde d'honneur du Sacré Coeur de Jésus,
- Confrérie du Coeur eucharistique de Jésus,
- Association des prêtres du Coeur eucharistique de Jésus,
- Congrégation de la sainte Vierge,
- Confrérie du saint Rosaire,
- Association de Notre-Dame de la Bonne Mort (de Rome),
- Oeuvre expiatoire de Montligeon,
- Médaille ronde de saint Benoît,
- Oeuvre des tabernacles (de la Congrégation Notre-Dame).

Toutes ces indulgences exigent la *confession*, la *communion*, la *visite* et la *prière* aux intentions du pape.

Mais il est une indulgence plus importante que les autres, parce qu'elle peut être gagnée autant de fois qu'on le désire (*toties quoties*) et, qu'à cause de cette ressemblance avec celle d'Assise et celle de la fête du saint Rosaire, on appelle la

PORTIONCULE DES DEFUNTS

CONCESSION. — Tout le monde connaît l'ancienne médaille (de forme ovale) de saint Benoît qui a été l'instrument de tant de grâces et de faveurs même temporelles. En 1877, les bénédictins de l'abbaye de Mont-Cassin (Italie), firent frapper, à l'occasion du quatorzième centenaire de la naissance de saint Benoît, une autre médaille de forme ronde afin de la distinguer de l'ancienne. On l'appela, pour cette raison, médaille du centenaire ou du jubilé, ou médaille jubilaire. Pie IX accorda à ceux qui la porteraient pieusement, pourvu qu'elle eut été bénite par un prêtre qui en avait reçu le pouvoir spécial, distinct de celui déjà obtenu pour l'ancienne, les indulgences (d'abord de l'ancienne médaille, puis) de la basilique

de Mont-Cassin. Comme peu de mois auparavant l'indulgence de la portioncule avait été accordée à cette basilique pour le 2 août, on pensa que la possession de cette médaille jubilaire donnait aussi droit de gagner cette dernière. Ce n'est qu'après trente ans qu'on en douta. On consulta la Congrégation des indulgences qui répondit, le 7 août 1906, que cette indulgence de la portioncule de la basilique n'était pas communiquée à la médaille. C'est alors que l'abbé de Mont-Cassin voulut obtenir du pape l'indulgence qui avait été exceptée de la communication. Toutefois, au lieu de la demander pour le 2 août, il préféra la demander pour le 2 novembre, parce que c'est saint Odilon, abbé bénédictin, qui répandit la dévotion aux âmes du purgatoire. La faveur fut accordée le 27 février 1907. Depuis lors les fidèles qui avaient la médaille jubilaire duement bénite, pouvaient gagner une indulgence plénière en visitant cette abbaye et plus tard toute église de bénédictins. Mais cette indulgence n'était pas accessible à la majorité des fidèles. Il fallait, pour qu'elle fut mise à la portée de tous, qu'elle fut accordée à toutes les églises. Le Saint-Père Pie X fit cette extension et mérita ainsi la reconnaissance de tous les fidèles comme de l'Eglise souffrante tout entière. Cette faveur date du 25 juin -1914. Ceux qui ont la médaille jubilaire n'ont donc plus le privilège exclusif de cette riche indulgence; tous les fidèles peuvent la gagner comme eux en visitant une église ou chapelle publique, ou même semi-publique.

JOUR. — Le jour de cette indulgence n'est pas le 2 août, comme on l'a pensé et publié partout (1), mais le 2 novembre. Comme les autres indulgences, elle reste fixée au 2, quand il se rencontre un dimanche, quoique l'office des défunts soit

(1) Il ne faut donc pas se laisser égarer par les auteurs comme Beringer, et les nombreux extraits qu'on en a publiés sur des feuilles de propagande qui fixent cette indulgence au 2 août.

remis au luy
les fidèles a
était remise
TEMPS. —
indulgence, a
néral. Depu
midi jusqu'à
espace de tre
de toutes les
que de celles
meurent dans
indulgence m
les églises son
CONDITIONS.
gée est la conf
vis d'un confe
l'on n'a aucun
l'absolution. M
et pour le conf
elle accordé di
droit particulie
confesser le jou
la Congrégation
les indulgences
dulgences (*totie*
elle permit que
jours avant le j
gain des indulger
pour tous les fid
plus privilégiées
(les exceptions ne
7, 6, ou 5 jours
confesser spéciale

remis au lundi (ou en quelques églises au mardi). De la sorte, les fidèles auront plus de facilité pour la gagner que si elle était remise au 3 ou au 4.

TEMPS. — Le temps pendant lequel on peut gagner cette indulgence, ainsi que toute autre, a été rendu uniforme et général. Depuis le 26 janvier 1911, il court depuis la veille à midi jusqu'à minuit le jour fixé. C'est donc désormais un espace de trente-six heures que l'Eglise accorde pour le gain de toutes les indulgences tant celles qui sont déjà accordées que de celles qui le seront à l'avenir. Les personnes qui demeurent dans une communauté pourront donc gagner cette indulgence même après le coucher du soleil et lorsque toutes les églises sont fermées.

CONDITIONS. — 1o *Confession*. — La première condition exigée est la confession. Il suffit de faire acte de pénitent vis-à-vis d'un confesseur, il n'est pas nécessaire de se confesser, si l'on n'a aucune accusation spéciale à formuler, ni de recevoir l'absolution. Mais cette condition était devenue trop onéreuse et pour le confesseur et pour les pénitents. Aussi l'Eglise a-t-elle accordé diverses faveurs, soit de droit commun, soit de droit particulier propre à un diocèse. Autrefois, on devait se confesser le jour même de l'indulgence ou la veille. En 1908, la Congrégation permit une anticipation de deux jours pour les indulgences ordinaires et de trois jours pour toutes les indulgences (*toties quoties*, ou) de portioncule. Enfin, en 1914, elle permit que toute confession faite dans l'espace de huit jours avant le jour qui comporte indulgence, suffit pour le gain des indulgences qui se rencontrent dans l'intervalle. Voilà pour tous les fidèles. Mais quelques catégories de fidèles sont plus privilégiées encore. Ceux qui communient habituellement (les exceptions ne sont pas préjudiciables pour cette semaine). 7, 6, ou 5 jours (non 4), par semaine n'ont pas besoin de se confesser spécialement pour gagner des indulgences. De plus,

dans certains diocèses (et particulièrement dans celui de Montréal), un indult, renouvelé tous les 5 ans, permet que la confession faite habituellement (les exceptions ne sont pas considérées) tous les 14 jours, par exemple de deux en deux samedis, suffise pour gagner les indulgences qui se rencontrent dans l'intervalle. Ces permissions valent pour toute indulgence (excepté celle du jubilé). Il va sans dire qu'elles supposent toutes qu'on est resté en état de grâce, car dans le cas contraire il faudrait se confesser de nouveau. — *Communion*. Il faut communier ou le jour de l'indulgence ou la veille (mais jamais l'avant-veille, ou le lendemain du jour de l'indulgence). La même communion compte pour toutes les indulgences qui se rencontrent ce jour-là ou le lendemain. On peut communier n'importe où, même dans une chapelle secondaire de communauté (comme celle de l'infirmerie). — *Visite*. Chaque visite doit être distincte de la précédente et de la suivante par une sortie hors des murailles de l'église (hors du vestibule intérieur). Elles peuvent être faites avant ou après la communion. Elles doivent être accompagnées de quelque prière, sans quoi elles ne se distingueraient pas de celle d'un étranger qui vient examiner l'église, distincte de la prière pour le pape. On peut réciter dans chaque visite, 3 *pater*, *ave* et *gloria*, ou même moins ou toute autre prière. On peut les réciter à genoux, debout ou même assis, seul ou alternativement avec d'autres. Il faut qu'elles soient vocales, prononcées de bouche et non purement intérieures.

Grâce à ces explications précises, on pourra facilement gagner ces diverses indulgences pour soi ou pour les âmes du purgatoire. Celle de la portioncule bénédictine ne peut être gardée pour soi, car elle n'est accordée qu'en faveur des âmes du purgatoire.

J. S.